

la législation nécessaire propre à relever la première de nos industries, l'agriculture. Cette détermination unanime est le premier devoir envers la nation aujourd'hui.

Pour ramener la prospérité, le prochain budget devra faire disparaître plus complètement les causes qui rendent si aléatoires la situation des agriculteurs, c'est-à-dire les prix insuffisants payés pour leurs produits, les tarifs surélevés des chemins de fer, la cherté des instruments de travail et les droits exagérés dont la douane frappe les objets nécessaires à la vie. Rendons des lois capables d'améliorer le sort du cultivateur. Prenons les moyens de garder nos compatriotes et de les garder pour la culture du sol qui leur assurera le bonheur.

La classe agricole, respectueuse des lois naturelles et morales, verra augmenter la nombre de ses membres par la multiplication naturelle, renforcie encore par l'immigration de sujets désireux de venir partager son heureux sort. C'est ainsi que nous procurerons pas nos labours l'agrandissement du Canada mieux qu'en agitant le drapeau pour l'avantage d'un petit groupe de privilégiés et de protégés ou de quelques politiciens ambitieux.

M. McKILLOP (Elgin-Ouest): Dès le début, je tiens à féliciter le ministre intérimaire des Finances pour son brillant exposé de la politique financière du Gouvernement. Bien qu'opposé aux propositions du budget de 1924, je ne puis refuser à l'honorable ministre le mérite qui lui est dû pour son rapide exposé de la question.

Dans une occasion antérieure le premier ministre, au cours de ses observations devant l'Assemblée, a rappelé que j'avais fait partie d'une députation venue l'hiver dernier pour interviewer le cabinet au sujet de la situation des déposants de la Home Bank. C'est vrai. Je fus invité par des membres de la députation habitant mon comté de les accompagner à Ottawa. J'acceptai aussitôt, car bien que n'ayant rien moi-même d'engagé, dans le krach de la banque, j'ai éprouvé une vive sympathie pour les déposants dont plusieurs ont perdu tout ce qu'ils possédaient. Quand on discutera cette question, je me prononcerai pour des mesures destinées à leur rendre justice.

Et tout d'abord, il est un fait acquis que le Gouvernement a eu connaissance de la situation de la banque avant sa chute. Puisque tel est le cas, pourquoi n'est-il pas intervenu pour prévenir le désastre et sauvegarder l'intérêt des déposants? Quelle différence entre la conduite des autorités fédérales et celle du gouvernement de Québec? Aussitôt que celui-ci eut connaissance du danger couru par une

des premières institutions financières de la province, il agit, prit des mesures immédiates, empêcha la déconfiture de la banque, sauva l'argent des déposants et prévint un grand désastre financier.

Il n'en est pas ainsi avec notre gouvernement fédéral qui, bien que sachant que la Home Bank était dans une mauvaise situation, n'a jamais remué un doigt pour empêcher la faillite de cette banque, laissant ainsi un grand nombre de personnes perdre beaucoup d'argent et, dans plusieurs cas, tout leur avoir et répandant le malheur et la peine d'une extrémité du pays à l'autre, quand il aurait pu par une prompt intervention de l'Association des banquiers ou par tout autre moyen prévenir cette catastrophe.

Etant donné tous ces faits, je le répète les déposants de la Home Bank devraient être remboursés du montant total de leurs pertes et pour ma part je donnerai mon appui à toute mesure présentée dans cette Chambre avec cet objet en vue. Sans doute je sais que l'on prétend que les déposants de la Home Bank ne peuvent pas être remboursés sans que les déposants de la Farmers' Bank le soient aussi. Voici tout ce que j'ai à dire à ce sujet; quand la Farmers' Bank a fait faillite, toute ma sympathie a été pour les déposants, et j'ai pensé qu'ils devraient être remboursés, mais le mal de l'un n'a jamais guéri celui de l'autre. Par conséquent, je prétends que si les déposants de la Farmers Bank n'ont pas été remboursés ce n'est pas un motif pour que les déposants de la Home Bank ne le soient pas et j'espère sincèrement que le Gouvernement trouvera le moyen de rendre aux déposants de la Home Bank tout l'argent qu'ils ont perdu.

L'an dernier j'ai appelé l'attention du Gouvernement sur une particularité du tarif relativement aux haricots entrant dans le pays et aux producteurs de haricots du Canada. Je regrette beaucoup de constater qu'on n'a introduit aucun changement dans le tarif sur ce produit particulier. Le droit sur les haricots entrant au pays est de 25c. par boisseau tandis que sur les haricots expédiés dans la république qui est au sud de nous le droit est de \$1.05 par boisseau. Je prétends que ce n'est pas équitable et juste pour le cultivateur de haricots du pays. L'an dernier notre production de haricots s'est élevée à 1,041,700 boisseaux d'une valeur de \$2,773,000, tandis qu'on en a importé 342,224 boisseaux évalué à \$843,763. Qu'est-ce que cela signifie? Simplement que par suite du faible droit sur les haricots importés au pays, les producteurs canadiens de haricots doivent subir la concurrence d'autres pays, comme le Japon, l'Autriche et la Belgique où les conditions de l'existence sont si différentes et la main-d'œuvre si bon marché. Je sais de bonne source que l'ouvrier des champs